

RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01273

Numéro SIREN : 811 662 311

Nom ou dénomination : 10-vins Investissement

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2020 sous le numéro de dépôt 11784

10-vins Investissement
Société par actions simplifiée
Au capital de 998.759 €
Siège social : 24 rue de la Rabotière - 44800 SAINT HERBLAIN
811 662 311 RCS NANTES
ci-après la (« Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 JUILLET 2020**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2019**

Le 7 juillet 2020, à 10h00, les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 2 rue Françoise Sagan - 44800 SAINT HERBLAIN et via conférence audiovisuelle permettant leur identification, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, sur convocation faite par le Président.

La convocation a été faite le ____ juin 2020, par email avec accusé de réception

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés, et à laquelle sont annexés les formulaires de vote par correspondance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 321,415 actions, soit plus d'un cinquième des actions ayant le droit de vote.

Monsieur Benjamin HENRI-ROUSSEAU préside la séance en qualité de Président de la Société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Un exemplaire des statuts à jour de la Société ;
- La copie de la lettre de convocation adressée aux associés ;
- La feuille de présence à l'Assemblée ;
- Le rapport de gestion du Président sur les résolutions proposées à l'assemblée ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- Les comptes annuels ,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- La lettre de démission de Monsieur Benjamin HENRI-ROUSSEAU de ses fonctions de Président de la Société.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce; approbation des conclusions dudit rapport;
- Nomination d'un Président en remplacement du Président démissionnaire ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Le Président donne lecture du rapport du Président.

Lors de la présentation des résultats de la société 10 VINS, le Président passe la parole à Thibault Jarousse, qui est présent, afin de présenter plus en détail la situation et les résultats de 10 VINS.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN PRESIDENT EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président de la lettre de démission de Monsieur **Benjamin HENRI-ROUSSEAU**, décide (i) de le dispenser de l'exécution du préavis prévu dans les statuts de la Société, prend acte de sa démission à compter de ce jour, et (ii) de nommer Monsieur **Jean-François ECOT**, en qualité de nouveau président de la Société, pour une durée non limitée, à compter de ce jour.

Monsieur Jean-François ECOT a déclaré par avance(i) accepter les fonctions qui lui sont confiées à compter de ce jour et n'être frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction l'empêchant d'assurer les fonctions pour lesquelles il vient d'être nommé et (ii) avoir pris connaissance des statuts et limitations de pouvoirs y figurant.

Monsieur Jean-François ECOT exercera ses fonctions et disposera des pouvoirs prévus par la loi et les statuts de la Société.

En qualité de président, Monsieur Jean-François ECOT sera notamment en charge de la présidence et de la représentation de la Société vis-à-vis des tiers.

Monsieur Jean-François ECOT ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions. Il aura droit au remboursement de ses frais de déplacement et de représentations engagés au titre de l'exercice de son mandat social sur présentation des justificatifs correspondants.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes, pour effectuer toutes formalités légales et notamment de publicité et dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

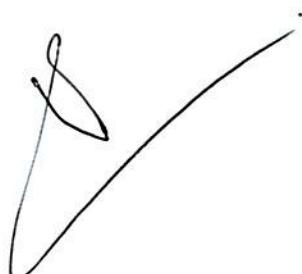
* * *

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

**Le Président
Monsieur Benjamin HENRI-ROUSSEAU**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "HENRI-ROUSSEAU". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'H' on the left and a more formal 'HENRI-ROUSSEAU' on the right.

